BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 437

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260201. *Date de parution :* 20 octobre 2026. *Annonce numéro :* 1352.
Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

412 234 189 RCS Bordeaux.
SYNACOUSTIQUE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 105000.00 EUR.
Adresse : 212, Rue David Johnston, 33000 Bordeaux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION GINGER CEBTP Société par actions simplifiée Au capital de : 2 597 660 EUR Siège social CLE ST PIERRE 12 Avenue GAY LUSSAC ZAC 78990 Élancourt N° RCS 412 442 519 RCS Versailles, est société absorbante SYNACOUSTIQUE Société par actions simplifiée Au capital de : 105 000,00 EUR Siège social 212 Rue David Johnston 33000 Bordeaux N° RCS 412 234 189 RCS Bordeaux, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif : Actif :954 086,24 euros Passif : 422 795,11 euros Actif net apporté : 531 291,13 euros Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra être procédé à l'échéance des actions de la société SYNACOUSTIQUE contre des actions de la société GINGER CEBTP. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société GINGER BURGEAP et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'une parité d'échange Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : néant (fusion simplifiée) Date du projet commun de fusion : 13/10/2026 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société Absorbante au TC de VERSAILLES le 15/10/2026 Pour la société Absorbée au TCS de BORDEAUX le 15/10/2026.